

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-1030

présenté par

M. de Courson, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, M. Serva, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, M. Colombani, Mme Descamps, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Youssouffa

-----

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Administration territoriale de l'État	96 000	0
<i>dont titre 2</i>	96 000	0
Vie politique	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	96 000
<i>dont titre 2</i>	0	96 000
<b>TOTAUX</b>	96 000	96 000
<b>SOLDE</b>	0	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a vocation à financer la réhabilitation de la mission préfectorale sur Marie-Galante. En effet, une mission provisoire de 6 mois avait été mise en place sur Marie-Galante depuis le 1<sup>er</sup> Mai 2022. Cette mission est arrivée à échéance en date du 1<sup>er</sup> Novembre 2022. Le départ de cette mission a été particulièrement regretté par les élus locaux. Elle permettait de fluidifier le dialogue entre les élus Marie-Galantais, la population et l'État.

En ce sens, il est procédé aux mouvements de crédits suivants :

- une hausse en AE et CP T2 de 96 000 euros sur le programme « Administration territoriale de l'État », action 03 ;
- une baisse d'un même montant de 96 000 euros en AE et CP T2 sur le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », action 01. Cette baisse vise uniquement à assurer la recevabilité financière de l'amendement, les auteurs de cet amendement demandent donc au Gouvernement de lever le gage.